

POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Quelle est la situation à La Seyne ?

Une enquête de Jean RENE

VI. - Une belle œuvre : LA CAISSE DES ECOLES

Jusqu'à ce jour, nous avons examiné les problèmes de la rentrée scolaire. Cet examen a porté sur les locaux et le personnel enseignant. Nous l'avons écrit : « La municipalité assurera la rentrée ». Voilà qui est fait et confirme nos dires.

Mais il n'y a pas que les questions de locaux et d'enseignants qui font la rentrée ; il y a autour de cela, des activités que l'on pourrait, ne les connaissant pas, qualifier d'annexes. Ce serait une grave erreur.

Peut-on dire que la caisse des écoles est une annexe du problème scolaire, alors qu'en fait elle en occupe presque le centre.

LA CAISSE DES ECOLES

La caisse des écoles, que ne possèdent, en principe, que les municipalités ouvrières est un organisme seynois de la plus grande importance.

On peut déterminer les quatre principales activités de cet organisme chargé :

- des colonies de vacances ;
- des fournitures scolaires ;
- des patronages laïques ;
- des cotisations scolaires.

Voyons tout d'abord comment fonctionne la caisse des écoles.

Si l'on veut, c'est une société ouverte et constituée, en majeure partie de parents d'élèves, tout le monde peut y adhérer avec une cotisation annuelle de 1 franc ; on pourrait presque penser que cette cotisation est symbolique.

Elle compte actuellement plus de 4.000 membres. Elle se réunit pour élire un Comité directeur, chargé de l'administrer.

Il est certain que la caisse des écoles ne pourrait vivre avec ses seules cotisations, mais dans ce domaine, la municipalité seynoise agit en subventionnant cet organisme dont les services rendus sont énormes et difficiles à chiffrer.

La subvention communale a été, pour 1963, de 29 millions d'anciens francs, alors que ni le département, ni le Ministère de l'Éducation nationale ne versent un seul centime.

LES FOURNITURES SCOLAIRES.

Tout est cher et faire face pour les parents, aux dépenses exigées pour les enfants, au moment de la rentrée scolaire, exige qu'un organisme comme la caisse des écoles, fasse le nécessaire pour aider les familles dans le domaine de la scolarité pour les fournitures.

De quel ordre sont ces fournitures ? Elles vont de ce qui est nécessaire aux élèves des maternelles jusqu'aux étudiants du lycée, en passant par les écoles primaires. Sait-on que cela représente, à La Seyne, plus de 7.500 élèves ? Le lycée, à lui seul, en comptant 3.000. Nous citons le lycée parce que, bien que nationalisé, la municipalité, par le canal de la caisse des écoles continue, à aider les jeunes pour par-

faire leur instruction.

On comprendra aussi pourquoi, devant ce nombre élevé d'écoliers et étudiants, il est difficile d'appliquer la gratuité complète.

Nous ne dirons pas que ce qui est demandé aux parents est symbolique comme la cotisation à la caisse des écoles, mais c'est tellement minime, comparativement aux services rendus, que ce n'est pas une charge pour les foyers.

Les « cotisations » pour les fournitures scolaires vont de 2 à 20 francs pour l'année scolaire, des maternelles jusqu'au lycée.

2 francs pour les maternelles et cours préparatoires, en fournissant aux enfants ce que l'on appelle « l'équipement » : matériel éducatif, cubes, pinces, peinture, cahiers, etc...

5 francs pour les écoles primaires.

10 francs pour le cycle d'observation pour la sixième et la cinquième.

20 francs de la quatrième au baccalauréat.

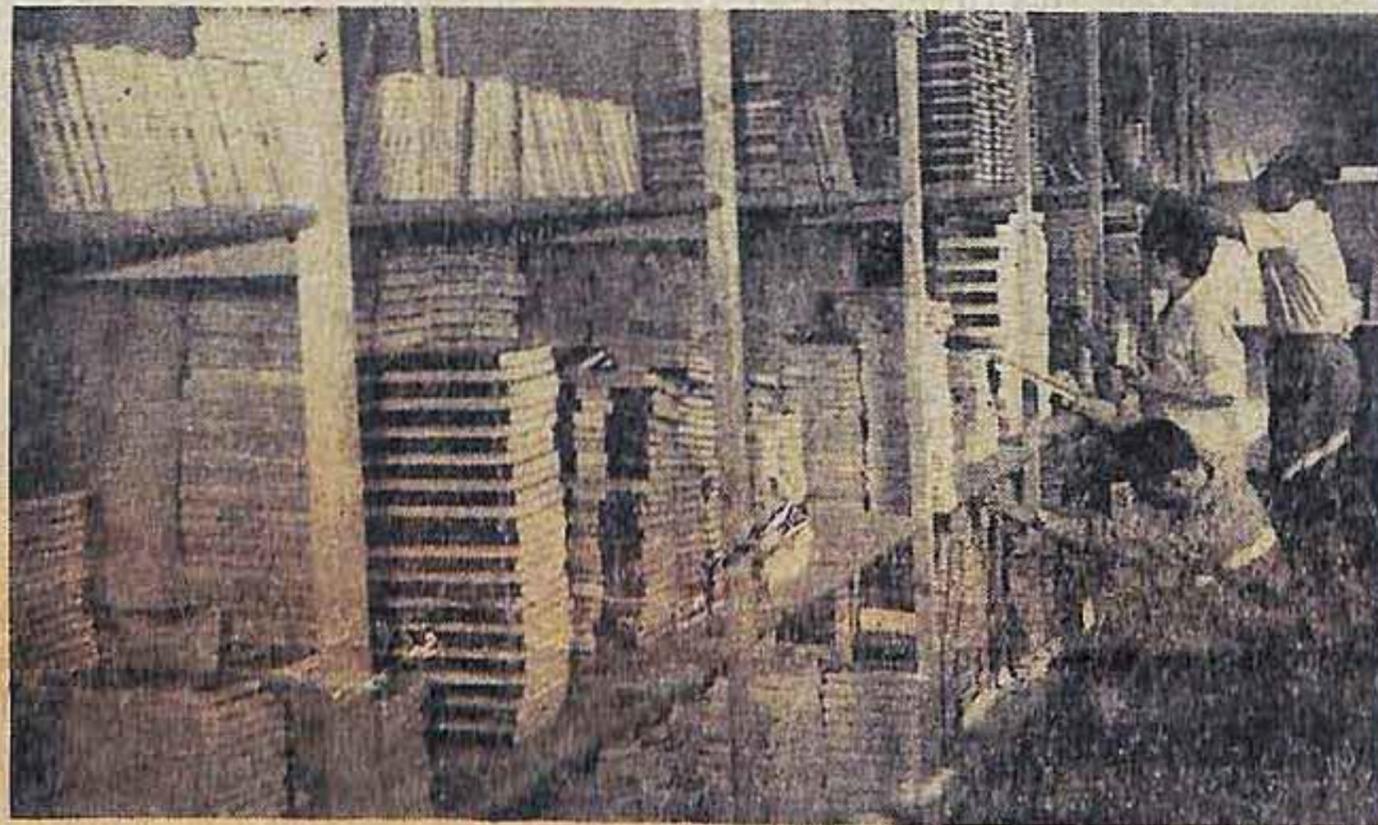
Aucun cautionnement n'est demandé.

Pour ne parler que des grandes classes, la dépense minimum pour un élève est de 180 francs entre les livres et les cahiers.

C'est dire l'effort consenti par la caisse des écoles qui a dépensé, pour cette année seulement : 20 millions d'anciens francs, en augmentation de 6 millions sur l'an dernier.

Il est indéniable et il faut le répéter, que cela n'est possible, qu'avec la compréhension et la sollicitude de la municipalité, protectrice de l'enfance.

(A suivre)



La bibliothèque de la caisse des écoles.

(Photo Chabert.)